

ACTO Spirales à la citronnelle avec diffuseur en terre cuite

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n°1907/2006

Emission : 17/10/2016 ; Révision n°4 : 18/03/2021 ; Version n°5

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit :

Nom commercial : ACTO Spirales à la citronnelle avec diffuseur en terre cuite.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation conseillée : Diffuseur en terre cuite avec spirales parfumées à la citronnelle.

Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées.

Type d'utilisateurs : Grand public.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

SOJAM

2, Mail des Cerclades – CS 20808 Cergy – 95015 CERGY-PONTOISE CEDEX

Téléphone : 01 34 02 46 60 – Fax : 01 30 37 15 90

E-mail : contact@sojam.fr

E-mail rédacteur de la FDS : s.laboratoire@sojam.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Numéro ORPHILA (INRS) : 01 45 42 59 59

Site internet : www.centres-antipoison.net

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations : Non classé.

2.2. Éléments d'étiquetage :

Conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations : Non classé.

Pictogramme de danger : N/A.

Mention d'avertissement : N/A.

Mention de danger : N/A.

Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers :

Inconnus.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange :

Substances	% (m/m)	Classification selon le Règlement (CE) n°1272/2008
N° CAS : 8000-29-1 Huile de citronnelle	0,50	Non classé
N° CAS : 1934-21-0 Tartrazine	0,20	Non classé
Poudre de bois	> 60,0	Non classé

Informations complémentaires : Pour le libellé des phrases de risques citées, se référer à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE.
NE JAMAIS LAISSER SEULE LA PERSONNE INTOXIQUEE.

4.1. Description des premiers secours :

En cas de contact avec la peau : Laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion accidentelle : Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air libre et la maintenir au repos. En cas de difficultés respiratoires, consulter un médecin.

Numéro d'appel des secours médicalisés : 15 ou 18.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Se référer à la section 4.1.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Solide combustible.

5.1. Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Mousse, dioxyde de carbone (CO₂), poudre sèche, extincteur à halon ou brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés : Jets d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : N/A.

5.3. Conseils aux pompiers :

Équipements de protection contre le feu : Les sauveteurs doivent porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Eviter la formation de poussières.

Pour les secouristes : Porter des équipements de protection individuelle appropriés, se référer à la rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Ramasser le déversement et laver la zone avec de l'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Pelleter le matériau dans un contenant propre, sec et étiqueté.

Fermer le couvercle hermétiquement.

Nettoyer avec de l'eau et du détergent.

Ne pas laisser le matériel pénétrer dans les cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques :

Se référer à la rubrique 8 et à la rubrique 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Conseils en matière d'hygiène du travail :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Stocker dans un local ventilé à température ambiante.

Eviter le contact avec les rayons du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Spirales parfumées à la citronnelle.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle : N/A.

8.2. Contrôles de l'exposition :

Utiliser dans des zones bien ventilées.

Protection des yeux/du visage : En cas de manipulation d'une grande quantité, porter des lunettes de protection avec protections latérales.

Protection de la peau : En cas de manipulation d'une grande quantité, porter des vêtements de protection.

Protection des mains : En cas de manipulation d'une grande quantité, porter des gants de protection.

Protection respiratoire : En cas de manipulation d'une grande quantité, porter un respirateur approprié.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Etat physique : Spirale solide.

Couleur : Jaune.

Solubilité dans l'eau : Insoluble.

9.2. Autres informations : Données non disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité : N/A.

10.2. Stabilité chimique : Stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : N/A.

10.4. Conditions à éviter : N/A.

10.5. Matières incompatibles : N/A.

10.6. Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë orale : Peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal supérieur.

Toxicité aiguë cutanée : Un contact prolongé peut provoquer une irritation cutanée.

Toxicité aiguë oculaire : Les poussières peuvent provoquer une irritation des yeux.

Toxicité aiguë respiratoire : Les poussières peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES #

12.1. Toxicité : Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité : Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation : Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol : Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB : Pas de données disponibles.

12.6. Autres effets néfastes : Pas de données disponibles.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION #**13.1. Méthodes de traitement des déchets :****Déchets/produits non utilisés :**

Éliminer les emballages, avec ou sans reliquat de produit, conformément à la législation nationale, régionale ou locale d'élimination de ces déchets.

Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau le produit.

Emballages souillés :

S'assurer de l'impossibilité de réutiliser les emballages souillés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT #

14.1. Numéro ONU : N/A.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : N/A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : N/A.

14.4. Groupe d'emballage : N/A.

14.5. Dangers pour l'environnement : N/A.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : N/A.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : N/A.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION #**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :**

Règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Règlement (CE) n°1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008.

Nomenclature ICPE : /.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Le fournisseur de cette fiche de données sécurité n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

16. AUTRES INFORMATIONS #

Les paragraphes modifiés sont signalés par le signe #.

Références bibliographiques et sources de données : FDS des principaux constituants.

Toutes les indications contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, en accord avec la législation européenne et sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires afin de respecter la législation nationale, régionale et locale.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Acronymes et abréviations :

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement.

N/A : Non applicable.

ONU : Organisation des Nations Unies.

PBT : *Persistent, bioaccumulative and toxic.*

REACH : *Registration, evaluation, authorization and restriction of chemicals.*

vPvB : *Very persistent and very bioaccumulative.*

FDS non obligatoire